

ENERGIE Eure-et-Loir

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 26 MAI 2021 (Document disponible sur le site internet www.energie28.fr)

Nombre de délégués :

- En exercice :	282
- Quorum :	95

Le mercredi 26 mai à 14h30, se sont réunis en visioconférence les membres du Comité syndical.

Date de la convocation : 18 mai 2021

Monsieur Guy BEAUREPERE est désigné secrétaire de séance.

*Considérant l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 relative au recours à la téléconférence,
Considérant la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et précisant que « Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire [...] les organes délibérants [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. [...] Dans tous les cas, un membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs. Un dispositif de vote électronique [...] peut être mis en œuvre dans des conditions fixées par décret pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire. »*

Sur les 254 collectivités adhérentes à ENERGIE Eure-et-Loir, 118 d'entre elles étaient présentes ou représentées à l'Assemblée Générale :

ALLAINVILLE (1), ARCISSES (1), AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (1), AUTHON-DU-PERCHE (1), Baigneaux (1), LA BAZOCHE-GOUET (1) BAZOCHES-EN-DUNOIS (1), BEAUCHE (1), BEAUMONT-LES-AUTELS (1), BEAUVILLIERS (1), BEROU-LA-MULOTIERE (1), BOISSY-LES-PERCHE (1), LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES (1), LE-BOULLAY-MIVOYE (1), BRECHAMPS (1), BREZOLLES (1), BROU (1), CHAMPROND-EN-GÂTINE (1), CHAMPROND-EN-PERCHET (1), LA CHAPELLE-DU-NOYER (1), CHARBONNIERES (1), CHARPONT (1), CHARTRES METROPOLE (8/22), CHASSANT (1), CHATEAUDUN (1), CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI (1), CHATENAY (1), CHAUDON (1), LA CHAUSSEE D'YVRY (pouvoir à SENONCHES), COMBRES (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE (1), ENTRE BEAUCE ET PERCHE (2/8), CORMAINVILLE (1), COUDRAY-AU-PERCHE (pouvoir à AUTHON-DU-PERCHE), COULOMBS (1), CRECY-COUVE (1), LA CROIX DU PERCHE (1), CRUCEY-VILLAGES (1), DAMPIERRE-SOUS-BROU (pouvoir à UNVERRE), DANGEAU (1), DIGNY (1), DONNEMAIN-SAINT-MAMES (1), DROUE-SUR-DROUETTE (1), ECROSNE (1), ESCORPAIN (1), FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS (1), FONTAINE-SIMON (1), FONTENAY-SUR-CONIE (1), GALLARDON (1), LE GAULT-SAINT-DENIS (1), GOHORY (1), GOMMERVILLE (1), LE-GUE-DE-LONGROI (1), GUILLEVILLE (1), GUILLONVILLE (1), JANVILLE-EN-BEAUCE (1), LAMBLORE (1), LAONS (1), LETHUIN (1), LEVAINVILLE (1), LA LOUPE (1), LOUVILLE-LA-CHENARD (pouvoir à DIGNY), LUIGNY (1), LUMEAU (1), MAISONS (1), MARBOUE (1), MAROLLES-LES-BUIS (1), MEAUCE (1), LE MESNIL-THOMAS (1), MONDONVILLE-SAINT-JEAN (1), MONTHARVILLE (pouvoir à DANGEAU), MONTIGNY-SUR-AVRE (1), MONTIREAU (1), MORIERS (1), NERON (1), NOTTONVILLE (1), ORMOY (1), OUARVILLE (1), PIERRES (1), POINVILLE (1), PRASVILLE (1), RECLAINVILLE (1), ROHAIRE (1), RUEIL-LA-GADELIERE (1), SAINT-ANGE-ET-TORCAY (1), SAINT-DENIS-LANNERAY (1), SAINTE-GEMME-MORONVAL (1), SAINT-ELIPH (1), SAINTIGNY (1), SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS (1), SAINT-LUCIEN (1), SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES (1), SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR (1), SAINT-SAUVEUR-MARVILLE (1), SAINVILLE (1), SANCHEVILLE (1), SAUSSAY (1), SENONCHES (1), SOUANCE-AU-PERCHE (pouvoir VICHES), SOULAIRES (1), TERMINIERS (1), THIMERT-GATELLES (1), THIRON-GARDAIS (1), THIVILLE (1), TREMBLAY-LES-VILLAGES (1), TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE (1), TRIZAY-LES-BONNEVAL (1), UNVERRE (1), VAUPILLON (1), VERNOUILLET (1), VERT-EN-DROUAI (1), VICHES (1), LES VILLAGES VOVEENS (1), VILLARS (1), VILLEMEUX-SUR-EURE (1), YERMENONVILLE (1), YMERAY (pouvoir à SENONCHES), YMONVILLE (1).

136 collectivités n'étaient pas représentées par leurs délégués :

ALLUYES (1), ANET (1), ARDELLES (1), ARDELU (1), ARGENVILLIERS (1), AUNAY-SOUS-AUNEAU (1), AUNAY-SOUS-CRECY (1), LES AUTELS-VILLEVILLON (1), BAILLEAU-ARMENONVILLE (1), BARMANVILLE (1), BAUDREVILLE (1), BAZOCHES-LES-HAUTES (1), BELHOMERT GUEHOVILLE (1), BETHONVILLIERS (1), BEVILLE-LE-COMTE (1), BOISSY-EN-DROUAI (1), BONCOURT (1), BONNEVAL (1), BOULLAY-THIERRY (1), BOUVILLE (1), BULLAINVILLE (1), LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE (1), LA CHAPELLE-FORTIN (1), CHAPELLE-GUILLAUME (1), LA CHAPELLE-ROYALE (1), CHATAINCOURT (1), LES CHATELETS (1), CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES (1), COMMUNE NOUVELLE D'ARROU (1), CONIE-MOLITARD (1), LES-CORVEES-LES-YS (1), COURBEHAYE (1), DAMBRON (1), DAMPIERRE-SUR-AVRE (1), DANCY (1), ECLUZELLES (1), EOLE-EN-BEAUCE (1), EPERNON (1), LES ETILLEUX (1),

FAVIERES (1), LA FERTE-VIDAME (1), FLACEY (1), FONTAINE-LES-RIBOUTS (1), LA FRAMBOISIERE (1), FRAZE (1), FRESNAY-L'EVEQUE (1), GARANCIERES-EN-BEAUCE (1), GARANCIERES-EN-DROUAI (1), GARNAY (1), GAS (1), LA GAUDAIN (1), GILLES (1), GOUILLONS (1), GUAINVILLE (1), HANCHES (1), HAPPONVILLIERS (1), INTREVILLE (1), JALLANS (1), JAUDRAIS (1), LEVESVILLE-LA-CHENARD (1), LOGRON (1), LOIGNY-LA-BATAILLE (1), LORMAYE (1), LOUVILLIERS-EN-DROUAI (1), LOUVILLIERS-LES-PERCHE (1), LURAY (1), MAILLEBOIS (1), LA MANCELIERE (1), MANOU (1), MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ (1), MEROUVILLE (1), LE MESNIL-SIMON (1), MEVOISINS (1), MIERMAIGNE (1), MOLEANS (1), MONTBOISSIER (1), MONTLANDON (1), MONTREUIL (1), MORAINVILLE (1), MORVILLIERS (1), MOULHARD (1), MOUTIERS-EN-BEAUCE (1), NEUVY-EN-BEAUCE (1), NEUVY-EN-DUNOIS (1), NOGENT-LE-ROI (1), NOGENT-LE-ROTHOU (1), NONVILLIERS-GRAND-HOUX (1), OINVILLE-SAINT-LIPHARD (1), ORGERES-EN-BEAUCE (1), OULINS (1), OYSONVILLE (1), PERONVILLE (1), POUPRY (1), PRE-SAINT-EVROULT (1), PRE-SAINT-MARTIN (1), PRUDEMACHE (1), LA PUISAYE (1), PUISEUX (1), LES RESSUINTEES (1), REVERCOURT (1), ROUVRAY-SAINT-DENIS (1), ROUVRES (1), SAINT-BOMER (1), SAINT-CHRISTOPHE (1), SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE (1), SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT (1), SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS (1), SAINT-MAIXME-HAUTERIVE (1), SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN (1), SAINT-OUEN-MARCHEFROY (1), SAINT-PIAT (1), SAINT-REMY-SUR-AVRE (1), SAINT-VICTOR-DE-BUTHON (1), SANTILLY (1), LA SAUCELLE (1), SAULNIÈRES (1), SAUMERAY (1), SENANTES (1), SERAZEREUX (1), SOREL-MOUSSEL (1), TILLAY-LE-PENEUX (1), TRANCRAINVILLE (1), TREON (1), VARIZE (1), VIERVILLE (1), VILLAMPUY (1), VILLEMAURY (1), VILLIERS-LE-MORHIER (1), VILLIERS-SAINT-ORIEN (1), YEVRES (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHE (1).

Après avoir remercié les personnalités honorant cette Assemblée Générale de leur présence, le quorum étant atteint, Monsieur le Président précise que le Comité Syndical peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2020

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.

- Présents :	110	- Vote(s) pour :	106
- Pouvoirs :	5	- Vote(s) contre :	0
		- Abstention(s) :	0
		- N'ayant pas pris part au vote :	9

2. POINTS D'ACTUALITE : participation des collectivités au groupement d'achat d'énergie, point sur la mobilité électrique et la mobilité gaz, statuts d'ENERGIE Eure-et-Loir

➤ Participation des collectivités au groupement d'achat d'énergie

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, ENERGIE Eure-et-Loir, les Syndicats d'Energie de l'Indre (SDEI 36) et de l'Indre-et-Loire (SIEIL) sont à l'origine dès 2014 de la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel à destination des collectivités. En mutualisant les différents besoins, cette initiative permet ainsi d'attirer les fournisseurs d'énergies et d'accéder à leurs offres les plus pertinentes.

Les marchés actuels prendront fin au 31 décembre 2022 et il convient dès à présent de travailler à la préparation des prochains contrats à intervenir pour la période 2023-2025 (adhésion au groupement, établissement de la liste des sites à desservir en électricité et/ou en gaz naturel, sélection d'un bureau d'étude, préparation des appels d'offres ...).

A cet égard, Monsieur le Président précise que des réunions d'information pour découvrir ou redécouvrir le groupement d'achat d'énergies auront lieu en distanciel courant juin.

➔ Point sur la mobilité électrique

Monsieur le Président rappelle que la France compte à ce jour près de 30 000 points de recharge pour véhicules électriques dont les syndicats d'énergie sont à l'origine de la création d'environ les 2/3.

En réponse à l'ambition de l'Etat de parvenir à 100 000 points de charge, notre Fédération nationale, la FNCCR, s'est mobilisée pour faire passer de 20 000 à 40 000 le nombre de points de charge gérés par les syndicats d'énergie.

Ainsi, la nouvelle phase de déploiement qui s'amorce devra prendre en compte : d'une part les dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités avec la définition d'un schéma directeur de développement des IRVE et d'autre part les nouvelles attentes des utilisateurs de véhicules électriques (recours préférentiel à des bornes de charge accélérée).

Parallèlement, il convient de remarquer que la gestion des parcs de bornes tend aujourd'hui à la mise en place de solutions à l'échelle régionale en vue de mieux maîtriser la gestion du service de recharge et de rationaliser les coûts d'exploitation. L'intégration de notre réseau à la Société Publique Locale MODULO à laquelle sont déjà rattachés les syndicats d'énergie d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et tout prochainement celui du Cher fait partie des options étudiées.

→ Point sur la mobilité gaz

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'une volonté conjointe des membres de l'Entente Territoire d'Energie Centre-Val de Loire (SDE18, ENERGIE Eure-et-Loir, SDEI, SIEIL, SIDEIC) et du Département du Loiret, une étude relative au déploiement de stations GNV/BioGNV a été lancée en 2020 en partenariat avec les gestionnaires d'infrastructures gazières (GRDF et GRTgaz).

Les résultats de cette étude ont permis d'aboutir à un schéma directeur qui doit maintenant servir de base à l'ensemble des acteurs publics, parties prenantes de cette démarche, pour concrétiser des projets de réalisation de stations. ENERGIE Eure-et-Loir souhaite poursuivre cette première démarche régionale (basée sur des données macroscopiques) à une échelle plus locale afin de pouvoir intégrer dans sa réflexion les besoins locaux.

Les réflexions en cours portent sur la mise en œuvre de la poursuite de cette démarche.

→ Statuts d'ENERGIE Eure-et-Loir

Monsieur le Président indique que les services de la Préfecture ont récemment remis en cause la possibilité pour certaines collectivités d'adhérer aux compétences optionnelles inscrites dans les statuts du syndicat, au motif que celles-ci ne figuraient pas dans la liste des collectivités adhérentes à la compétence obligatoire « électricité ».

Toutefois, la circulaire GALLAND du 29 février 1988 relative à la coopération intercommunale définit une compétence obligatoire comme une compétence « intéressant l'ensemble » ou bien « la quasi-totalité des adhérents ».

Dans l'optique de trouver une solution rapide à cette problématique et éviter des situations de blocage au moment même où l'on parle d'urgence climatique et de relance économique, des propositions de modifications statutaires ont été transmises à la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Les articles 3.2 et 4.3 des statuts d'ENERGIE Eure-et-Loir pourraient être modifiés comme suit :

✓ Article 3.2 – Compétences optionnelles à la carte

Dans le respect des modalités d'exercice fixées par le comité syndical, le Syndicat peut exercer à la demande de ses membres des communes et EPCI dont le territoire entre dans le périmètre de sa compétence AODE, et en leur lieu et place, diverses compétences optionnelles.

✓ Article 4.3 – Adhésion et transfert de compétences

En dehors des cas décrits aux articles 4.1 et 4.2 ci-dessus, toute commune ou tout EPCI non-membre du Syndicat dont le territoire entre dans le périmètre de sa compétence AODE peut solliciter son adhésion par délibération de son organe délibérant, en vue du transfert à minima de l'une des compétences pouvant être exercées par le Syndicat, dans le cadre de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales.

3. ADMINISTRATION GENERALE : PROPOSITION DE REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président rappelle que la réglementation en vigueur conduit ENERGIE Eure-et-Loir à devoir disposer d'un règlement intérieur dans les 6 mois suivant l'installation du Comité syndical. Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Comité syndical et porte uniquement sur des mesures concernant le fonctionnement du Comité syndical et du Bureau syndical ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

A cet effet, Monsieur le Président donne lecture du projet de règlement intérieur sur lequel les membres du Bureau ont émis un avis favorable à l'occasion de la réunion du 11 mai 2021.

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte les dispositions contenues au règlement intérieur tel qu'exposé par Monsieur le Président.

- Présents :	116	- Vote(s) pour :	104
- Pouvoirs :	7	- Vote(s) contre :	0
		- Abstention(s) :	6
		- N'ayant pas pris part au vote :	13

4. FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs et les propositions d'affectation des résultats tels que présentés ci-après, sont approuvés par le Comité Syndical :

✓ Compte administratif 2020 : budget principal « Services Publics de l'électricité et du gaz »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	RESTES A PAYER 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	445 000,00 €	339 057,94 €	30 422,69 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 021 000,00 €	960 406,93 €	0,00 €
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	3 183 300,47 €	2 468 437,14 €	0,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 860 615,97 €	0,00 €	0,00 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	712 985,00 €	717 624,55 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		10 222 901,44 €	4 485 526,56 €	30 422,69 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	PRODUITS A RECEVOIR 2020
013	ATTENUATION DE CHARGES	7 000,00 €	7 164,66 €	0,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	697 000,00 €	622 952,65 €	0,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	5 700 000,00 €	4 755 590,80 €	800 000,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 000,00 €	14 992,22 €	0,00 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 666 620,00 €	2 458 546,46 €	131 480,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	171 350,00 €	171 190,72 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		9 256 970,00 €	8 035 937,51 €	931 480,00 €

		+	+
Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 :		965 931,44 €	965 931,44 €
		=	=
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		10 222 901,44 €	9 001 868,95 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	RESTES A REALISER 2020
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	122 160,00 €	54 920,08 €	51 732,00 €
204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	83 000,00 €	15 478,00 €	67 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 223 000,00 €	63 637,98 €	2 130 395,05 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 440 128,44 €	8 697 009,58 €	1 713 896,86 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES	3 350 000,00 €	716 800,00 €	2 633 200,00 €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 042 214,23 €	1 694 041,57 €	315 281,62 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	171 350,00 €	171 190,72 €	0,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 544 754,68 €	1 432 508,16 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		25 976 607,35 €	12 845 586,09 €	6 911 505,53 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	RESTES A REALISER 2020
13	SUBVENTIONS	5 825 400,45 €	3 147 862,35 €	2 661 148,77 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00 €	50 878,29 €	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	5 012 590,00 €	5 012 501,44 €	0,00 €
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 544 754,67 €	1 432 508,16 €	0,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 591 295,18 €	1 404 651,56 €	1 153 752,58 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 860 615,97 €	0,00 €	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	712 985,00 €	717 624,55 €	0,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 544 754,68 €	1 432 508,16 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		24 147 895,95 €	13 198 534,51 €	3 814 901,35 €

		+	+
Pour information			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 :		1 828 711,40 €	1 828 711,40 €
		=	=
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		25 976 607,35 €	15 027 245,91 €

- Présents :	118	- Vote(s) pour :	112
- Pouvoirs :	7	- Vote(s) contre :	1
		- Abstention(s) :	2
		- N'ayant pas pris part au vote :	10

✓ Compte administratif 2020 : budget annexe « Eclairage Public »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	RESTES A PAYER 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 248 449,85 €	1 014 047,46 €	127 961,43 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	236 000,00 €	229 840,58 €	0,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	861 078,21 €	0,00 €	0,00 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	979 150,00 €	978 149,06 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		3 324 678,06 €	2 222 037,10 €	127 961,43 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	PRODUITS A RECEVOIR 2020
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 017 117,59 €	892 104,11 €	94 296,17 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 042 660,47 €	1 561 263,68 €	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	1 586,68 €	0,00 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	264 900,00 €	264 617,55 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		3 324 678,06 €	2 719 572,02 €	94 296,17 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	RESTES A REALISER 2020
204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	345 704,40 €	72 133,80 €	239 078,73 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 919 646,17 €	2 381 752,33 €	1 187 694,58 €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	157 493,83 €	122 679,31 €	34 021,50 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	264 900,00 €	264 617,55 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		4 692 744,40 €	2 841 182,99 €	1 460 794,81 €
		+	+	
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 :		163 601,79 €	163 601,79 €	
		=	=	
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		4 856 346,19 €	3 004 784,78 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	RESTES A REALISER 2020
13	SUBVENTIONS	1 716 593,02 €	1 112 527,86 €	606 746,65 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	20 000,00 €	25 576,74 €	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	1 104 905,45 €	1 104 883,13 €	0,00 €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	174 619,51 €	69 546,49 €	104 280,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	861 078,21 €	0,00 €	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	979 150,00 €	978 149,06 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		4 856 346,19 €	3 290 683,28 €	711 026,65 €

- Présents :	118	- Vote(s) pour :	109
- Pouvoirs :	7	- Vote(s) contre :	0
		- Abstention(s) :	4
		- N'ayant pas pris part au vote :	12

- ✓ **Compte administratif 2020 : budget annexe « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) »**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	RESTES A PAYER 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	94 000,00 €	68 983,88 €	12 539,25 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	37 000,00 €	35 635,79 €	0,00 €
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €	533,00 €	0,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	96 790,00 €	0,00 €	0,00 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	210,00 €	208,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		238 000,00 €	105 360,67 €	12 539,25 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	PRODUITS A RECEVOIR 2020
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	30 000,00 €	19 651,91 €	0,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	167 550,00 €	159 606,24 €	0,00 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 450,00 €	36 221,07 €	0,00 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		238 000,00 €	215 479,22 €	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	RESTES A REALISER 2020
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 500,00 €	4 592,34 €	98 907,66 €
TOTAL DES DEPENSES		103 500,00 €	4 592,34 €	98 907,66 €

+ +

Pour information			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 :		1 040,00 €	1 040,00 €

= =

TOTAL DES RECETTES CUMULEES		104 540,00 €	5 632,34 €
------------------------------------	--	---------------------	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	RESTES A REALISER 2020
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00 €	2 212,70 €	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	4 540,00 €	4 540,00 €	0,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	96 790,00 €	0,00 €	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	210,00 €	208,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		104 540,00 €	6 960,70 €	0,00 €

- Présents :	118	- Vote(s) pour :	108
- Pouvoirs :	7	- Vote(s) contre :	1
		- Abstention(s) :	5
		- N'ayant pas pris part au vote :	11

✓ **Compte administratif 2020 : budget annexe « Conseil Energétique - MDE »**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	RESTES A PAYER 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	227 000,00 €	77 348,95 €	19 342,60 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	306 500,00 €	268 056,87 €	0,00 €
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	74 000,00 €	63 310,95 €	6 700,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 790,00 €	5 789,84 €	0,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	304 500,00 €	0,00 €	0,00 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	67 900,00 €	67 635,78 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		985 690,00 €	482 142,39 €	26 042,60 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	PRODUITS A RECEVOIR 2020
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	102 000,00 €	101 945,66 €	0,00 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	868 590,00 €	687 834,65 €	0,00 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	15 100,00 €	15 087,04 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		985 690,00 €	804 867,35 €	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	RESTES A REALISER 2020
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	763 068,28 €	134 500,68 €	627 599,40 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	97 536,00 €	82 473,60 €	12 552,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 100,00 €	15 087,04 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		880 704,28 €	232 061,32 €	640 151,40 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2020	REALISATIONS AU 31/12/2020	RESTES A REALISER 2020
13	SUBVENTIONS	48 999,60 €	5 799,60 €	43 200,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	13 200,00 €	13 200,00 €	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	73 414,18 €	73 004,48 €	0,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	304 500,00 €	0,00 €	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	67 900,00 €	67 635,78 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		508 013,78 €	159 639,86 €	43 200,00 €

+ +			
Pour information			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 :		372 690,50 €	372 690,50 €

= =			
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		880 704,28 €	532 330,36 €

- Présents :	118	- Vote(s) pour :	110
- Pouvoirs :	7	- Vote(s) contre :	0
		- Abstention(s) :	3
		- N'ayant pas pris part au vote :	12

✓ Affectation de résultat 2020 : budget principal « Services Publics de l'électricité et du gaz »

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical l'excédent global de fonctionnement atteint au terme de l'exercice 2020, soit 5 417 399,70 euros se décomposant de la manière suivante :

- Excédent de réalisations : 4 516 342,39 euros
- Ecart positif Restes à payer/Produits à recevoir : 901 057,31 euros

Parallèlement, il convient de prendre en considération l'excédent constaté en section d'investissement de 2 181 659,82 euros.

Dans ces conditions, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de la façon suivante :

- 3 814 944,36 euros au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé",
- le solde, soit 1 602 455,34 euros, au chapitre 002 "Excédent de fonctionnement reporté".
- 2 181 659,82 euros au chapitre R001 « Excédent d'investissement reporté »

- Présents :	118	- Vote(s) pour :	108
- Pouvoirs :	7	- Vote(s) contre :	0
		- Abstention(s) :	4
		- N'ayant pas pris part au vote :	13

✓ Affectation de résultat 2020 : budget annexe « Eclairage Public »

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical l'excédent global de fonctionnement atteint au terme de l'exercice 2020, soit 463 869,66 euros se décomposant de la manière suivante :

- Excédent de réalisations : 497 534,92 euros
- Ecart négatif Restes à payer/Produits à recevoir : 33 665,26 euros

Parallèlement, il convient de prendre en considération l'excédent constaté en section d'investissement de 285 898,50 euros.

Dans ces conditions, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de la façon suivante :

- 463 869,66 euros au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé",
 - 285 898,50 euros au chapitre R001 "Excédent d'investissement reporté".
- | | | | |
|--------------|-----|-----------------------------------|-----|
| - Présents : | 118 | - Vote(s) pour : | 111 |
| - Pouvoirs : | 7 | - Vote(s) contre : | 0 |
| | | - Abstention(s) : | 3 |
| | | - N'ayant pas pris part au vote : | 11 |

✓ Affectation de résultat 2020 : budget annexe « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) »

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical l'excédent global de fonctionnement atteint au terme de l'exercice 2020, soit 296 682,36 euros se décomposant de la manière suivante :

- Excédent de réalisations : 110 118,55 euros
- Ecart négatif Restes à payer/Produits à recevoir : 12 539,25 euros

Parallèlement, il convient de prendre en considération l'excédent constaté en section d'investissement de 1 328,36 euros.

Dans ces conditions, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de la façon suivante :

- 97 579,30 euros au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé",
 - 1 328,36 euros au chapitre R001 "Excédent d'investissement reporté".
- | | | | |
|--------------|-----|-----------------------------------|-----|
| - Présents : | 118 | - Vote(s) pour : | 106 |
| - Pouvoirs : | 7 | - Vote(s) contre : | 1 |
| | | - Abstention(s) : | 2 |
| | | - N'ayant pas pris part au vote : | 16 |

✓ Affectation de résultat 2020 : budget annexe « Conseil Energétique - MDE »

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical l'excédent global de fonctionnement atteint au terme de l'exercice 2020, soit 296 682,36 euros se décomposant de la manière suivante :

- Excédent de réalisations : 322 724,96 euros
- Ecart négatif Restes à payer/Produits à recevoir : 26 042,60 euros

Parallèlement, il convient de prendre en considération l'excédent constaté en section d'investissement de 300 269,04 euros.

Dans ces conditions, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de la façon suivante :

- 296 682,36 euros au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé",
- 300 269,04 euros au chapitre R001 "Excédent d'investissement reporté".

- Présents :	118	- Vote(s) pour :	109
- Pouvoirs :	7	- Vote(s) contre :	0
		- Abstention(s) :	3
		- N'ayant pas pris part au vote :	13

5. PRODUCTION D'ÉNERGIE : CRÉATION DE SOCIÉTÉS DE PROJETS PAR LA SEM ENERCENTRE-VAL DE LOIRE

Monsieur le Président rappelle que la société d'économie Mixte EneR Centre-Val de Loire porte l'essentiel des projets de production d'énergies renouvelables de notre syndicat. Afin d'organiser au mieux la gestion administrative et l'exploitation de certains projets, le conseil d'administration d'EneR Centre-Val de Loire s'est déclaré favorable à la création de sociétés de projets sur le territoire de chacun de ses membres. Deux projets se prêtent dans l'immédiat à cette organisation :

- o le futur site photovoltaïque de l'Aunay à Nogent le Rotrou, avec la création de la société de Projet « EneR28 » (nom provisoire),
- o les futurs sites photovoltaïques de Neuillé-Pont-Pierre, avec la création de la société de Projet « EneR37 » (nom provisoire).

Ainsi, il revient au comité syndical de se prononcer sur la création de ces deux sociétés de projets, sur leurs statuts et les montants de participations. Cette option de *sociétés de projets* présente plusieurs intérêts :

- o un suivi comptable et budgétaire simplifié au sein d'une structure dédiée ;
- o en cas de cession du projet (besoin de liquidité), une vente également simplifiée par la structure dédiée ;
- o une facilité d'obtention des prêts bancaires, la banque établissant ses garanties sur le projet lui-même sans tenir compte des précédents emprunts contactés au sein de la SEM (ou alors dans une moindre mesure).

La forme juridique retenue pour ces sociétés est la SASU, l'unique actionnaire étant EneR CENTRE-VAL DE LOIRE. Cette forme pourra par la suite évoluer vers un statut de SAS s'il convenait de faire entrer de nouveaux actionnaires (sous réserve des évolutions législatives en cours). Pour rappel, le conseil d'administration d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a validé une prise de participation pour les syndicats d'énergie/les collectivités jusqu'à 20% du capital social.

- o Actionnaire unique : EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,
- o Dénomination sociale : « EneR28 » et « EneR37 » (noms provisoires),
- o Objet : Activité identique à celle d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (production EnR), zone géographique limitée au département concerné et aux communes limitrophes de ce département, activité étendue à toute forme de production (la SASU n'est pas limitée au développement de centrales photovoltaïques),
- o Capital : 1 000 € pour « EneR28 », 2 000 € pour « EneR37 »,
- o Présidence : les Présidents de la SASU « EneR28 » et de la SASU « EneR37 » sont respectivement le syndicat ENERGIE Eure-et-Loir et le SIE d'Indre-et-Loire, chacun étant représenté par son Président en fonction et pour la durée de son mandat. Les limites des pouvoirs du Président sont classiques. Au-delà, les décisions sont prises par l'associé unique EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.

Si la composition du capital social des sociétés devait évoluer, un pacte d'associés serait établi. A ce stade, la rédaction d'un tel document est inutile car la SEM est la seule actionnaire de la SASU. Une convention de prestation administrative, comptable, juridique et une convention d'exploitation seront rédigées pour une gestion intégrale de la SASU par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.

Les chiffres :

	Nogent le Rotrou (28)	Neuillé-Pont-Pierre 1 (37)	Neuillé-Pont-Pierre 2 (37)
Surface	6,5 ha	7 ha	3,2 ha
Puissance	5 000 kWc	5 000 kWc	2 500 kWc
Cout total de l'investissement	3 750 k€	4 200 k€	2 100 k€
dont Emprunt	3 000 k€	3 400 k€	1 700 k€
CA annuel moyen	340 k€	370 k€	175 k€

➔ **Concernant la société de projets EneR28, après avoir délibéré, le comité syndical :**

- **Approuve** la création de la SASU « EneR28 » avec un capital d'un montant de 1000 €.
- **Approuve**, dès lors que le projet est finançable et avec un objectif plancher de TRI investisseur de 7% à 30 ans, un montant maximum de 1000 k€ de fonds propres.
- **Valide** la nomination de ENERGIE Eure-et-Loir à la présidence de la SASU, représentée par son Président.
- **Prend acte** que la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pourra s'effacer à hauteur de 20% maximum au profit du syndicat ENERGIE Eure-et-Loir, et donc conserver un minimum de 80% des parts sociales.
- **Donne** pouvoir au Président pour signer les documents afférents à la création de la société « EneR28 ».

➔ **Concernant la société de projets EneR37, après avoir délibéré, le comité syndical :**

- **Approuve** la création de la SASU « EneR37 » avec un capital d'un montant de 2000 €.
- **Approuve**, dès lors que les projets sont finançables et avec un objectif plancher de TRI investisseur de 7% à 30 ans, un montant maximum de 1 500 k€ de fonds propres.
- **Valide** la nomination du SIEIL à la présidence de la SASU, représentée par son Président.
- **Prend acte** que la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pourra s'effacer à hauteur de 20% maximum au profit du SIEIL, et donc conserver un minimum de 80% des parts sociales.
- **Donne** pouvoir au Président pour signer les documents afférents à la création de la société « EneR37 » (nom provisoire).

- Présents :	119	- Vote(s) pour :	95
- Pouvoirs :	7	- Vote(s) contre :	0
		- Abstention(s) :	4
		- N'ayant pas pris part au vote :	27

6. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.